

Violences basées sur le genre / Fin de l'atelier de formation

Place aux résolutions



La porte-parole du groupe "Affaires sociales" présentant les résolutions de l'atelier.



Le groupe Santé a préconisé une prise en charge multiforme des victimes des VBG.

F.B.E.M
Libreville/Gabon

OUVERT trois jours plus tôt, l'atelier de formation des acteurs nationaux sur le paquet de services essentiels pour les victimes de violences basées sur le genre (VBG) s'est clos en fin de semaine écoulée à Libreville, avec plusieurs résolutions adoptées. Pour rappel, il a été question pour la quarantaine de participants multisectoriels (Santé, Justice, Affaires sociales, Parlement, Éducation, Fonds des Nations Unies pour la Population, Associations, etc.) de présenter le "Quoi faire ?" et le "Quand le faire ?" pour un homme ou une femme qui serait victime de VBG. Un travail qui vient en appui à la Stratégie nationale de lutte sur les VBG en cours d'élaboration dans notre pays. Au titre des résolutions issues de l'atelier : "L'adoption, au Parlement, d'une loi spéciale au bénéfice des victimes survivantes de VBG, en conformité avec les engagements internationaux du Gabon ; la création de locaux appropriés pour une meilleure écoute des victimes de VBG dans les unités de forces de défense et de sécurité et dans les structures appropriées; l'implication des victimes dans l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre les VBG; la création d'une base de données multisectorielles recensant les victimes de VBG".


De même que "la création d'une organisation judiciaire pour le traitement des procédures de VBG, la spécialisation des acteurs de prise en charge de cette question, l'implication de la communauté nationale dans la lutte contre les VBG, la création d'un programme multisectoriel de lutte contre les VBG", etc. Côté santé par exemple, un pan sur lequel les victimes de VBG sont assez fragilisées, il ressort quelques résolutions spécifiques. Le groupe en charge de cette réflexion a préconisé, face à l'absence d'une législation, un projet de loi concernant le droit à l'avortement chez la survivante enceinte des suites de violences sexuelles. Ou encore, l'intégration de tous les services d'accueil dans les structures sanitaires, pour une bonne prise en charge des victimes. « On s'est souvent retrouvé avec seulement un médecin pour prendre en charge une victime de VBG. Notamment une victime de violence sexuelle. Il n'y avait, par exemple, pas de prise en charge psychologique. Mais on s'est rendu compte que plusieurs de ces victimes évoluaient gravement vers la maladie mentale », a expliqué la porte-parole du groupe Santé, pour justifier cette préconisation. L'atelier s'est clos par la remise d'attestation aux participants. Avec le souhait, pour ces derniers, de voir leurs résolutions matérialisées à court, moyen et long termes.




La remise de son attestation à une participante, la parlementaire Albertine Maganga Moussavou.

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Financé par le FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT



PROJET D'APPUI A LA FORMATION ET A L'INSERTION PROFESSIONNELLES
(Convention N° GA/FED/022-182)

AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS OUVERT

PROJETS DE FORMATION-INSERTION DES JEUNES OU DE RENFORCEMENT DES PLATEAUX TECHNIQUES EXISTANTS DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION
A&P N° : AFIP/AAP-002

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle lance, à travers le projet d'Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelles (AFIP), un appel à propositions ouvert à l'intention des Etablissements de formation publics et privés, des Entreprises disposant d'un Centre de Formation Intégré et des Acteurs Non Etatiques (ANE) pour la mise en œuvre de projets de formation/insertion des jeunes ou de renforcement des plateaux techniques existants des Etablissements de Formation, sur financement du 10^{ème} Fonds européen de développement.

1- Appel à propositions en deux lots :
- lot 1 : réservé aux Etablissements de Formation (publics et privés), Entreprises disposant d'un Centre de Formation Intégré et Acteurs Non Etatiques (ANE) ;
- lot 2 : réservé aux Etablissements de Formation (publics et privés)

2- Objectifs
- **Objectif général :** (i) offrir une formation courte et qualifiante en partenariat avec le secteur productif local pour l'insertion d'environ 2000 jeunes déscolarisés, sans formation ni qualification et en situation précaire ; (ii) améliorer la qualité de la formation via le renforcement des plateaux techniques existants des établissements de formation.
- **Objectif spécifique :**
Pour le lot 1 : renforcer les partenariats entre les établissements de formation et les entreprises pour améliorer l'adéquation formation-emploi ; mise en place d'un dispositif de suivi de l'insertion des jeunes ; renforcer l'offre de formation en alternance ; renforcer la gestion axée sur la performance ; contribuer à la définition des référentiels et à la reconnaissance des métiers ; améliorer l'équité de genre et contribuer à l'émergence des femmes.
Pour le lot 2 : renforcer les plateaux techniques existants des établissements de formation publics et privés.

3- Budget et montants des subventions : l'enveloppe budgétaire de cet appel à propositions est de XAF 1.068.015.533 (1.628.179 €), pour des subventions d'un montant inférieur ou égal à 65.595.700 XAF (100.000 €). L'administration contractante se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles.

4- Informations complètes : les informations relatives aux critères d'éligibilité, types d'activités éligibles, durée minimum et maximum d'une action, budget minimum et maximum d'une action, ainsi que le montant d'une subvention sont contenues dans le *texte intégral des Lignes Directrices à l'intention des demandeurs*, consultables à la Cellule de gestion du Projet AFIP, Sise au Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels (CFPP) de Nkembo et sur le site Internet suivant : www.caonfedgabon.com

5- Date limite et lieu de dépôt des demandes : la date limite de dépôt des demandes (Partie A- Notes succinctes de présentation et Partie B- Formulaire complet de demande, soumises en même temps) est fixée au **26 décembre 2017 à 15h00** (heure locale), à la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED, sise à Centr'affaires / Rénovation, Immeuble Filao B, 5^{ème} étage, Libreville.

6- Session d'information : la première session d'information sur cet appel à propositions sera organisée le **7 novembre 2017 à 10h00** au Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels BASILE ONDIMBA.